

ANNEXE III

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

PÉRIODE DE FORMATION EN LYCÉE	HORAIRE ANNUELS		HORAIRE HEBDOMADAIRE
	1 ^{ère} année 28 semaines	2 ^{ème} année 25 semaines	
DOMAINE A 1 : Formation professionnelle et technologique			
- Enseignement Professionnel (1)	392 (28 + 364) (a)	350 (25 + 325) (a)	14 (1 + 13) (a)
- Mathématiques, Physique – Chimie	84 (56 + 28) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (1 + 2) (b)
- Economie Gestion	28	25 (d)	1
DOMAINE A 2			
- Français, Histoire, Géographie, Education civique	112 (84 + 28)	100 (75 + 25)	4 (3 + 1) (c)
- Langue vivante	56	50	2
DOMAINE A 3 : Enseignements artistiques			
- Culture artistique	56	50	2
- Arts Appliqués	112	100	4 (0 + 4) (e)
DOMAINE A 4 : Education physique et sportive	56	50	2
TOTAL	896	800	32
Période de formation en milieu professionnel :	12 semaines sur 2 années		

(1) L'enseignement professionnel comprend le groupe de compétences communes (140 h), deux groupes de compétences spécifiques (2X200 h) et trois enseignements complémentaires (3X60 h) décrits dans le document intitulé '**REPÈRES POUR LA FORMATION**'.

(a) Le premier chiffre de la parenthèse correspond à une heure de technologie, le deuxième chiffre correspond à des activités d'atelier en groupe.

(b) Le premier chiffre figurant dans la parenthèse correspond à l'heure de Mathématiques, le deuxième chiffre correspond à la physique-chimie (1 heure classe entière + 1 heure dédoublée).

(c) le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

(d) La moitié de l'horaire de seconde année est consacrée à la gestion de fabrication et est assurée par un enseignant du domaine professionnel en liaison avec un enseignant d'économie – gestion.

(e) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond au dédoublement de la classe.